

PERMANENCES DES ÉLUS

Robert BODIGUEL, Maire : *samedi de 9h à 10h et sur rdv*
Jean-Michel CROGUENNEC, Adjoint Finances, Communication, Animation, Patrimoine, culture *sur rdv*
Gérard POULIQUEN, Adjoint Bâtiments, Voirie rurale, Agriculture, Personnel des services techniques : *vendredi de 11h à 12h*
Juliette Le ROUX, Adjointe Affaires sociales - CCAS : *lundi de 10h30 à 11h30*
Yohann LE BELLEGUIC, délégué Numérique, sport et associations
Gwénaëlle QUILLEVERE, déléguée Écoles, enfance jeunesse et associations

ÉTAT-CIVIL

Naissances:

05/03/2021: Shannon MORIZUR au foyer de Benjamin MORIZUR et Amandine DUBOC, domiciliés à Guiclan, 1 La Croix Neuve.

11/03/2021: Elise RIOU au foyer de Fabien RIOU et Julie GOASDOUE, domiciliés à Guiclan, 14 Kersaint-Gilly.

12/03/2021: Louise DONVAL au foyer de Antoine DONVAL et Estelle QUIVIGER, domiciliés à Guiclan, 5 impasse Anne de Bretagne.

21/03/2021: Mathis CHAPALAIN au foyer de Marc CHAPALAIN et Lénaëlle ABALLAIN, domiciliés à Guiclan, 5 Pen Ar Feunteun.

Décès:

11/03/2021: Jean-Michel KERBRAT, agriculteur, 60 ans, domicilié à Guiclan 18 lieu-dit Radennec, est décédé à Landivisiau.

16/03/2021: Yvon MINGAM, retraité, 71 ans, domicilié à Guiclan, Combot, époux de Annick MOREAU, est décédé à Landerneau.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Piégeage du frelon asiatique

Le frelon asiatique est une espèce invasive introduite en France en 2004. Depuis, il s'est rapidement installé sur la majorité du territoire français et est maintenant solidement implanté en Bretagne. Sa présence représente un réel danger pour l'homme (risque de multiples piqûres pouvant provoquer la mort), la biodiversité et l'apiculture.

Actuellement, le seul moyen de lutter préventivement contre le frelon est de mettre en place un piégeage de printemps (du 1er avril au 1er juin). En effet, à cette période, les fondatrices quittent leur refuge d'hiver. L'objectif du piégeage de printemps est de réduire leur nombre et ainsi le nombre des futurs nids.

Distribution gratuite de pièges chez Camille BARBIER à « La garenne » ou au bar Le Divin et à la mairie. Plus de renseignements au 02.98.79.48.73 ou 07.86.35.82.13.

Information ENEDIS

Coupeure d'électricité pour travaux : le jeudi 29 avril entre 14h et 16h.

Secteurs : Goas Ar C Haor, Rumolou, Saint Draff, Kermorvan, rue de Penzé et Bellevue.

COUPURE DE COURANT POUR TRAVAUX

enedis
L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU



Le textile aussi a le droit à une deuxième vie !

Ne jetez plus vos vieux vêtements dans votre conteneur à ordures ménagères ! Tous les textiles, chaussures, accessoires et petites maroquineries (ceintures, sacs ...) peuvent être réutilisés ou recyclés qu'ils soient en bon état ou non.

Comment déposer les textiles ?

Vous pouvez déposer vos vêtements et autres articles textiles dans les conteneurs blancs Le Relais/ABI29 :

- En sacs fermés,
- Ils doivent être secs (pas humides),
- Ils sont troués ou tachés ? Eux aussi, ont le droit à une deuxième vie !



Sur la commune, le point de collecte se trouve aux services techniques.

Qu'est-ce qu'ABI 29 ?

C'est l'association chargée de la collecte et du traitement des textiles. L'objectif de l'association est l'emploi de personnes en situation difficile ou de précarité. Les textiles apportés par des particuliers sont triés et vendus à prix modique. Les textiles inutilisables sont recyclés : effilochage, isolation phonique et thermique, ou réutilisés en chiffons d'essuyage.

Pour toute question, contactez l'ambassadrice du tri au 02.98.68.42.41 ou par e-mail l.marc@pays-de-landivisiau.com

Centre Missionnaire Saint Jacques

ŒUFS DE PAQUES à St-Jacques



Pièces de collection et réalisations d'artistes locaux
Présentations dans le respect des règles sanitaires
De 14 à 18h les week-ends du 3-4-5 avril et 10-11 avril

Inscriptions sur les listes électorales

L'inscription sur les listes électorales n'est pas automatique sauf pour les jeunes ayant 18 ans dans l'année. Pour les autres la démarche en mairie est indispensable.

Se munir d'une pièce d'identité en cours de validité ou expirée depuis moins d'un an, et d'un justificatif de domicile dans la commune de moins de 3 mois.

Par ailleurs, les électeurs doivent informer la mairie de toute modification à apporter à leur inscription sur la liste électorale : modification de nom, changement d'adresse dans la commune, etc.

Nuisances sonores

Avant l'heure ce n'est pas l'heure, après l'heure ce n'est plus l'heure ! Cet adage s'applique aussi aux travaux, au bricolage et au jardinage. Il n'est ainsi pas autorisé de percer un mur en pleine nuit ou tondre sa pelouse à toute heure de la journée le week-end.

Point sur la réglementation : La préfecture du Finistère et l'ARS ont établi un règlement à respecter. Elles considèrent ainsi que le bricolage et le jardinage sont possibles tous les jours ouvrables de 8h30 à 19h30, les samedis de 9h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h. (Arrêté préfectoral 2012-0244 du 1 mars 2012).

Néanmoins, il existe des bruits incontournables tels que pleurs d'enfants, ouverture et fermeture de portes, déchargement de colis lors d'une livraison, etc.

En cas de nuisance sonore ou de tapage la première solution est de discuter avec le voisin responsable du bruit. Vous pouvez par exemple vous organiser avec lui afin de minimiser la gêne : vous prévenir mutuellement, convenir d'un horaire qui ne dérange pas ou tondre vos pelouses respectives au même moment. Le bruit de voisinage est une problématique de nuisance qui bénéficie d'une réglementation très complète. Mais dans bien des cas, dialogue et médiation suffisent à éviter le recours au contentieux et à rétablir de saines relations de voisinage

Journée Défense et Citoyenneté

Le recensement citoyen **est obligatoire** pour tous les jeunes Français nés en 2004 et dans le mois de leur anniversaire. Ce recensement s'effectue auprès de la mairie du domicile du jeune.

L'attestation remise lors de cette inscription est valable jusqu'à la participation à la Journée Défense et Citoyenneté et au maximum jusqu'à l'âge de 18 ans. À l'issue de la JDC, le jeune reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...) quelque soit son âge.

ENFANCE / JEUNESSE ET PETITE ENFANCE

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents

Une fois par mois de 10h à 12h :

- ▶ Guimiliau le vendredi : à la Maison des Associations
- ▶ Plouvorn le samedi : au Pôle Enfance
- ▶ Tel : 02.98.68.42.41

HALTE GARDERIE ITINÉRANTE : 1000 PATTES

Accueil des enfants de 3 mois à 6 ans du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.



Plusieurs lieux d'accueil	
PLOUNEVENTER Espace An Heol Lundi	ST VOUGAY Ecole publique Mercredi
PLOUVORN Pôle enfance Mardi et vendredi	BODILIS- PLOUGOURVEST Pôle enfance Jeudi
GUIMILIAU Maison des associations Mercredi et jeudi	Renseignements au 06 64 22 28 14 Mail : hg.ccpl@gmail.com



Relais Petite Enfance (RPE)

Relais Petite Enfance 5 rue des Capucins
29400 LANDIVISIAU
02.98.24.97.15 - rpe.paysdelandi@gmail.com



LES HORAIRES

Pour rappel, voici les horaires d'ouverture du Relais à Landivisiau:

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
9h/12h30 13h/18h	9h/12h30 13h/18h	9h/12h30 13h/18h	9h/12h30 13h/19h45	9h/17h

Les permanences administratives en itinérance se font désormais

SUR RENDEZ-VOUS, à la demande du public.

Restaurant scolaire

Pour les enfants qui mangent occasionnellement à la cantine, les inscriptions doivent être faites le mardi midi soit sur le portail famille ou sur le formulaire papier à déposer en mairie pour la semaine suivante.

À compter de la rentrée de septembre 2020, les tarifs des repas de cantine ont été modifiés par délibération du conseil municipal du 30 juillet 2020. Ils sont les suivants :

- Repas enfant : 3.40 €
Avec tarif dégressif à partir du 3^{ème} enfant de la même famille : 3^{ème} enfant (15%) : 2.89€
4^{ème} enfant (30%) : 2.38 €
5^{ème} enfant (40%) : 2.04 €
- Tarif adulte : 5.25 €
- Tarif hors délai (pour les enfants non inscrits et venant manger à la cantine) : 5.25 €

Les menus sont disponibles sur guiclan.fr

CLSH : Les Grimoys

Accueil des enfants de 3 à 12 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires.



Pour les mercredis: inscription une semaine à l'avance.

Pour les vacances de Printemps:

- Du 26 avril au 7 mai 2021:

Les inscriptions pourront se faire **à partir du 8 mars et jusqu'au 3 avril.**

Passé ce délai, les inscriptions ne pourront se faire que dans la limite des places disponibles

Permanences de Gaëlle, la directrice : les lundi et mardi de 9h à 11h45. Tél. : 02 98 79 48 96

Les programmes sont en ligne sur guiclan.fr, vous les trouverez aussi à l'accueil de la mairie.

Animation Jeunesse (8 - 17 ans)

Accueil des enfants pendant les vacances scolaires. (2 groupes 8/11ans et collégiens).



Pour les vacances de Printemps:

- Du 26 avril au 7 mai 2021:

Les inscriptions pourront se faire **à partir du 15 mars et jusqu'au 3 avril.**

Passé ce délai, les inscriptions ne pourront se faire que dans la limite des places disponibles.

Les programmes sont disponibles sur guiclan.fr, vous y trouverez aussi toutes les informations concernant les temps forts proposés au cours de l'année.

Renseignements auprès de Carole au 06 77 75 81 17

Compte rendu du conseil municipal du jeudi 25 mars 2021.

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de M. Olivier RAMPNOUX et M. Michel BOULANGER, excusés. M. Olivier RAMPNOUX a donné procuration à M. Yohann LE BELLEGUIC

Suite à la démission de Mme Marie BIRIEN, adjointe et conseillère municipale acceptée par M. Le Préfet en date du 8 mars 2021, Mme Magali MOREAU est installée comme conseillère municipale.

1. Budget Commune : approbation du compte administratif 2020

M. Le Maire ne participant pas au vote, le conseil municipal (13 pour, 4 abstentions) adopte le compte administratif 2020.

Total par section	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	1 393 756,89 €	2 242 732,26 €	848 975,37 €
Investissement	1 460 560,40 €	930 841,64 €	-529 718,76 €

Le conseil municipal (14 pour et 4 abstentions) décide d'affecter la somme de 848 975,37 € en section d'investissement au budget primitif 2021

2. Votes des taux 2021

Depuis 2020, 80% des foyers fiscaux ne payent plus de taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20% de ménages restant, l'allègement sera de 30% en 2021 puis de 65% en 2022. En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale. La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires. La disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur le territoire. Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB (15.97 %) qui viendra s'ajouter au taux communal TFB 2020 (24.04%).

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux. Pour 2021, les taux seront :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40.31% (commune 24.04% +département 15.97%)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50.37%

3. Vote du Budget primitif 2021

Le conseil municipal (14 pour, 4 contre) adopte le budget primitif 2021 :

- Section de fonctionnement : 2 321 827.00 €
- Section d'investissement : 2 090 013.37€

4. Lotissement du Styvell : approbation du compte administratif 2020

M. Le Maire ne participant pas au vote, le conseil municipal (13 pour, 4 contre) adopte le compte administratif 2020.

Total par section	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	200 865,25 €	331 836,25 €	130 971,00 €
Investissement	159 258,98 €	55 536,26 €	-103 722,72 €

5. Budget Lotissement du Styvell : vote du budget primitif 2021

Le conseil municipal (14 pour, 4 contre) adopte le budget primitif 2021 :

- Fonctionnement : 836 941.72 €
- Investissement : 614 493.44 €

6. Budget SPANC : Approbation du compte administratif 2020

M. Le Maire ne participant pas au vote, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le compte administratif 2020.

Total par section	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	3 696,00 €	5 918,63	2 222,63 €
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

7. Budget SPANC : vote du budget primitif 2020

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget primitif 2021:

- Fonctionnement : 3 497.63 €
- Investissement : Il n'y a pas de section d'investissement car il n'y a pas de travaux à réaliser.

8. Budget Assainissement : approbation du compte administratif 2020

M. Le Maire ne participant pas au vote, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le compte administratif 2020:

Total par section	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	3 720,08 €	16 754,04 €	13 033,99 €
Investissement	318,49 €	8 320,47 €	8 001,98 €

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter la somme de 13 033.99 € en section de fonctionnement au budget primitif 2021.

9. Budget assainissement : vote du budget primitif 2021

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget primitif 2021:

- Fonctionnement : 19 615.48€
- Investissement : 11 325.49€

10. Budget Chaufferie bois : approbation du compte administratif 2020

Après en avoir délibéré, M. Le Maire ne participant pas au vote, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le compte administratif 2020.

Total par section	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	9 316,36 €	49 254,59 €	39 938,23 €
Investissement	0.00 €	0,00 €	0,00 €

11. Budget Chaufferie bois : vote du budget primitif 2021

Le conseil municipal (14 pour, 4 abstentions) adopte le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

- Fonctionnement : 51 684.44 €
- Investissement : Il n'y a pas de section d'investissement

COMMERÇANTS

Nouveaux services à Guiclan :

Marie Laure Le Gall est conseillère de mode pour deux nouvelles marques de vente à domicile : L'Atelier de Louise et LaFrançaise par B. Solfin.

Marie Laure est aussi conseillère pour H2o at Home qui propose des produits ménagers innovants, écologiques et économiques, ainsi que des cosmétiques bio et du linge de bain.

Passionnée par ses nouvelles activités, elle se fera un plaisir de vous donner des conseils lors de rendez-vous personnalisés ou d'ateliers conviviaux.

Facebook :

- L'Atelier de Louise par Marie Laure 29

- Marie Laure H2O at Home (Guiclan).

Contact 06 75 33 33 55



A partir du 5 avril vous retrouverez chaque lundi après-midi Valérie Duggan vendeuse de glaces à l'italienne sur plusieurs secteurs de la commune :

- Rue de Kéradenec (impasse) - Rue de la Métairie
- Lotissement Kerall - Impasse de Kerall
- Impasse du Patronage - Rue de l'eau vive
- Route de Trevilis Huella - Rue des Primevères
- Impasse des violettes - Rue de la vallée
- Rue des magnolias - Rue des acacias
- Impasse des Hortensias - Impasse des Bleuets
- Rue des Charmilles - Rue de Prat ar Feunteun
- Venelle de Prat ar Feunteun- Parking école primaire
- Bel air - Rue du lavoir
- Impasse des monts d'Arrée
- Rue de Kermat - Hameau des Bruyères
- Chemin Saint Dodu.



SERVICES DE SANTÉ



Pharmacie de Guiclan

Nicolas BONNET 1 rue du stade 29410 GUICLAN

Horaires d'ouverture :

Lundi au vendredi : 9h00-12h30 et 14h00-19h15 - Samedi : 9h - 12h30

Contacts : Tel. 02.98.24.06.94 - Fax. 09.74.71.88.35 -

pharmaciebonnet@guiclan.com



Cabinet Kinésithérapeute/ Ostéopathe

M. Lionel ARZUR, kinésithérapeute - 12 place de l'église 29410 GUICLAN

Rendez-vous au 06.59.85.91.94

MAISON MÉDICALE : 4 rue du stade 29410 GUICLAN

► Médecins généralistes Dr Tiphaine GARDIER -

Dr Gaëlle DESFRANCOIS

Rendez-vous : par internet ou par téléphone au 02.98.19.26.06

Samedi matin sans rendez-vous de 9h00 à 12h00

► Cabinet infirmier PORZIER - MARTIUS - KERRIOU

Rendez-vous par téléphone : 02.98.79.65.34 ou 06.81.04.29.48

► Ostéopathe Elise LE ROUX, Ostéopathe DO, consulte sur rendez-vous

Prise en charge des adultes, enfants et nourrissons.

Rendez-vous et renseignements par téléphone au 06.01.82.55.25

► Psychomotriciennes

Lucie MENANT, psychomotricienne DE : rdv et renseignements au 06.45.89.87.01

Clémence GUEGUEN, psychomotricienne DE : rdv et renseignements au 06.75.49.77.97

Prise en charge du nourrisson à la personne âgée

► Orthophoniste Anaïs PAUL, Orthophoniste : rdv et renseignements par

téléphone au 07.68.97.12.78

► Psychologue clinicienne, Psychothérapeute Perrine PAPE,

Psychologue clinicienne et psychothérapeute : rdv et renseignements par téléphone au 07.62.51.14.48



MÉMENTO

Services municipaux



► Mairie / Accueil du public :

Lundi mercredi jeudi : 9h à 12 h et de 13h30 à 17h00
Vendredi fermeture à 16h30.

Mardi samedi : 9h /12h

02 98 79 62 05 Fax 02 98 79 67 30

Courriel : mairie@guiclan.bzh

Site : www.guiclan.fr



► Agence Postale Communale

02 98 79 62 29 Du lundi au samedi de 9h à 11h30.

► ADMR du Haut-Léon

St Pol de Léon : 8h30-12h30 et 13h30-18h00 :

Renseignements et RDV au 02 98 19 11 87

► Conciliateur 02 98 68 00 30

M. FLEURY permanences à la mairie de Landivisiau 1er lundi et 2ème samedi de chaque mois de 9h à 12h sur RDV.

► Bibliothèque municipale 02 98 79 48 24

Ouverture au public : Lundi 14h-16h30/ Jeudi 16h30-18h30/ Mercredi-samedi de 10h-12h

mail : b.municipaledeguiclan@orange.fr

► Restaurant scolaire 09.62.57.74.92

► Garderie municipale 02 98 79 46 66

Ouverture le matin à partir de 7h15 et le soir de 16h30 à 19h00.

► CLSH « Les Grimoyes » 02 98 79 48 96

Ouvert le mercredi et pendant les vacances scolaires.

► Animation jeunesse 06 77 75 81 17

Ouvert pendant les vacances scolaires.

► Halte garderie itinérante

«1000 pattes» 06 64 22 28 14

La halte garderie (enfants de 3 mois à 6 ans), accueil à la journée de 8h30 à 17h30

► RPE (Relais Petite Enfance)

Courriel : rpe.paysdelandi@gmail.com

Informations et rdv au 02 98 24 97 15

Guiclan : 1 temps d'éveil /mois le vendredi.

► Mission locale 02 98 68 67 64

Permanence à la Maison de l'Emploi à Landivisiau, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Courriel : economie@pays-de-landivisiau.com

► Service Eau et Assainissement de Morlaix Communauté (Za la Boissière Morlaix)

Accueil du public Lundi au jeudi 9h/12h; 14h/17h
Vendredi 9h/12h; 14h/16h

0806 090 010 (n° azur)

► Ouverture des déchetteries (été)

BODILIS/ Kervennou 02 98 68 99 99 : du lundi au samedi 8h30 à 12h / 13h30 à 18h30

PLOUGOURVEST / Besmen 02 98 29 59 14 et

SIZUN / Croas-cabellec 02 98 24 15 92 :

les lundi, mercredi, vendredi, samedi 9h à 12h / 14h00 à 18h30 mardi, 14h00 à 18h30. Fermé le jeudi.

► Collecte des ordures ménagères :

Collecte du mercredi :

semaine impaire = conteneur habituel

Semaine paire = conteneur couvercle jaune

Collecte du jeudi (campagne)

semaine impaire = conteneur couvercle jaune

Semaine paire = conteneur habituel

Sortir le conteneur la veille



► CCPL (Communauté de Communes de Landivisiau)

Lundi au vendredi 08h30 à 12h30/ 13h30 à 17h30

02 98 68 42 41



Sur la commune 2 défibrillateurs cardiaques sont accessibles dans le hall extérieur de la salle des sports et devant la mairie en face de la boîte aux lettres de la Poste